

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET D'AMÉLIORATION ET D'IMPLANTATION D'UN CHEMIN FORESTIER

Unité d'aménagement : 043-52

Consultation publique tenue du 6 au 20 octobre 2023

21 février 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud
Maryse Le Lan, biol., ing.f., M. Sc. F.
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6151
Courriel : mauricie.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture :

Direction de la gestion des forêts de la Mauricie et du Centre-du-Québec

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN 978-2-550-96908-2 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....	1
Cadre légal.....	1
Objectifs de la consultation	1
Période et unité d'aménagement visée	2
Information rendue accessible	3
Bilan de la participation	3
CONCLUSION	4
ANNEXES.....	5
Annonce de la tenue de la consultation	5
Activité d'information tenue	5
Avis public.....	6

Liste des abréviations et des sigles

LADTF		<i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC		Municipalité régionale de comté
MRNF		Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO		Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
Zec		Zone d'exploitation contrôlée

Pour connaître la définition de différents **concepts forestiers** et du **vocabulaire fréquemment utilisé** par le personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, consultez le glossaire forestier, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://glossaire-forestier.mffp.gouv.qc.ca/>.

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

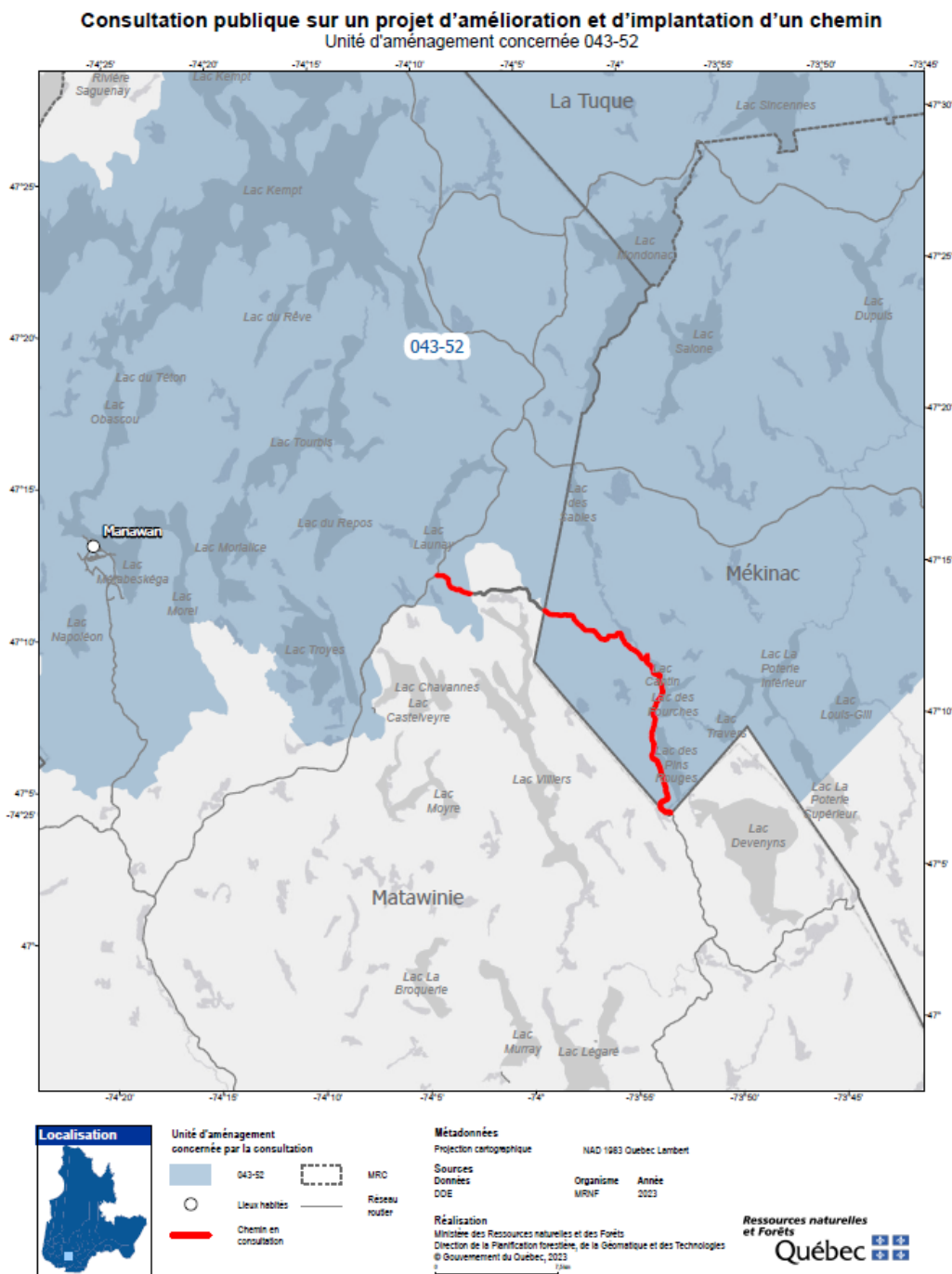
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ou à la ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉ D'AMÉNAGEMENT VISÉE

Du 6 au 20 octobre 2023, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) de l'unité d'aménagement 043-52.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion d'un communiqué de presse et de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Localisation du projet de chemin visé par la consultation publique

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a produit et mis en ligne une carte interactive permettant de consulter le projet de chemin forestier détaillé. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Pour visionner la carte interactive de la consultation, cliquez [ici](#).

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, aucun répondant ou répondante n'a transmis de commentaire au moyen du formulaire électronique. La réalisation des travaux de construction et d'amélioration du chemin tels qu'ils ont été soumis à la consultation a été autorisée dès la fin de la consultation.

CONCLUSION

La consultation publique sur les PAFIO est l'un des moyens prévus par la loi pour que la population québécoise puisse transmettre ses préoccupations et ses commentaires relatifs à la planification forestière sur les terres du domaine de l'État.

Outre les préoccupations et les commentaires recueillis, la consultation publique a permis au Ministère d'informer les personnes intéressées sur les activités forestières planifiées. Dans le cadre de la consultation publique 2023, seul le projet de chemin ajouté à la planification des travaux d'aménagement forestier prévus au cours de la prochaine année a été présenté.

Au fur et à mesure de son avancement, la planification forestière se précise et est rendue disponible, à titre informatif, sur le site Web du Ministère. [Accédez à la carte interactive pour consulter une programmation annuelle de récolte.](#) Des précisions sur la planification des chantiers mis en vente par le Bureau de mise en marché des bois sont également disponibles dans l'onglet « Vente » du site Web suivant : [Bureau de mise en marché des bois \(bmmb.gouv.qc.ca\)](http://bmmb.gouv.qc.ca).

ANNEXES

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 1 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Lettre	Titulaires de baux de villégiature	Baux de villégiature situés dans un rayon de 500 m du chemin consulté	14 baux de villégiature	10 octobre 2023
	Territoires fauniques structurés	Pourvoirie et zec traversées par le chemin consulté	Deux territoires	10 octobre 2023
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	L'hebdomadaire de la principale MRC touchée par l'unité d'aménagement	Un hebdomadaire : <i>Écho de La Tuque</i>	4 octobre 2023
Communiqué de presse	L'ensemble du public	Diffusé à tous les médias de la Mauricie	S. O.	6 octobre 2023

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

Aucune activité d'information n'a été prévue pour cette consultation. Les citoyens et citoyennes étaient cependant invités à contacter l'unité de gestion visée pour toute demande d'information.

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE

sur un projet d'amélioration et d'implantation d'un chemin pour l'unité d'aménagement 043-52 située sur le territoire forestier public de la région de la Mauricie

Du **6 au 20 octobre 2023**, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) invite la population à s'exprimer sur un projet d'amélioration et d'implantation d'un chemin principal reliant le kilomètre 91 du chemin de Casey et le kilomètre 77 du chemin des Pins-Rouges, dans l'unité d'aménagement (UA) 043-52 située sur le territoire forestier public de la région de la Mauricie.

Le personnel du Ministère souhaite recevoir les préoccupations des utilisateurs et utilisatrices de la forêt en lien avec ce projet de chemin qui pourrait être ajouté dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels.

POUR ÉMETTRE UN COMMENTAIRE

Les citoyens et citoyennes peuvent prendre connaissance des travaux prévus en consultant la proposition de tracé du chemin sur la carte interactive et transmettre leurs commentaires en ligne, **au plus tard le vendredi 20 octobre 2023, à 23 h 59**, à l'adresse suivante : Quebec.ca/consultations-foret-mauricie



Les personnes qui n'ont pas accès à un service Internet ou qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent joindre les bureaux locaux du Ministère par téléphone au 819 523-9560 ou par courriel (ConsultationPafi-Mauricie@mffp.gouv.qc.ca).

La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires relativement au projet de chemin forestier présenté. Elle ne permet pas de réviser ni de modifier l'affectation du territoire public ainsi que les droits qui y sont consentis, les lois, les règlements, les stratégies et les orientations gouvernementales.

